

communiqué de presse

Jeudi 15 octobre 2009

Synthèse du Comité syndical du SYTRAL du jeudi 15 octobre 2009

Compensations tarifaires suite aux mouvements de grèves sur le réseau TCL

Le réseau a été fortement perturbé du 24 septembre au 4 octobre, suite à un mouvement de grève du personnel du délégataire. Le trafic a été assuré à environ 50% pendant les premiers jours de grève, puis entre 60% et 90% jusqu'au 4 octobre. Il a été demandé au délégataire de proposer des mesures de compensation tarifaire en faveur des clients du réseau. Ces compensations consistent en deux mesures distinctes pour les abonnés et les utilisateurs de tickets :

- Abonnés : Réduction de 30% sur le prix de l'abonnement du mois de novembre 2009 (réduction directe sur le prix client du mois de novembre pour les titres mensuels, remboursement du montant correspondant pour les abonnés annuels ayant déjà réglé l'année entière),
- Clients occasionnels : gratuité sur le réseau pour la journée du samedi 17 octobre 2009.

Le coût de ces compensations est estimé à environ 2,2 M€ HT.

■ Convention de tarification multimodale TCL/TER/TAG

La première tarification « TER++ », associant le TER et 2 autres réseaux de transports collectifs, est déployée sur carte OùRA! Il s'agit de la tarification multimodale TER+TCL+TAG, répondant à des besoins de déplacements entre Lyon et Grenoble avec libre circulation sur la ligne de TER concernée et sur les réseaux de transports urbains associés.

Le comité syndical approuve cette convention visant à décrire le projet de tarification multimodale entre les réseaux, ainsi que de préciser les principes de répartition des recettes, les principes de prise en charge financière par chacun des signataires et les principes d'évolution du dispositif tarifaire.

TCL + TER + TAG : prix au 1^{er} octobre 2009

	Prix public
Combiné	233,60 €
TER + TCL+ TAG	(Abonnement TER. Illico Fréquence
« Tout Public »	Lyon-Grenoble + 46,30€*)
Combiné	147,40 €
TER + TCL+ TAG	(Combiné TER+TCL Lyon-Grenoble
« Réduit »	réduit + 10 €)

Ligne forte Cristalis C1/C2: acquisitions foncières et conventions foncières

Le comité syndical approuve la décision de lever les options contenues dans les promesses de vente avec les propriétaires identifiés, et de finaliser et signer tous les actes nécessaires à l'acquisition des propriétés pour réaliser les lignes fortes de trolleybus C1 et C2.

■Prolongement T1 à Debourg : programmation et procédures

Dans le cadre du PDU et du plan de mandat, le comité syndical approuve les grandes lignes du programme de l'opération, arrête l'enveloppe financière prévisionnelle à 72 M€ HT

(y compris 8 M€ pour le matériel roulant) et retient l'objectif d'une mise en service en mars 2014

Les principaux objectifs:

- relier deux pôles majeurs de l'agglomération lyonnaise : Gerland et Perrache
- améliorer les conditions de transport en commun et contribuer au maillage du réseau en mode lourd
- relier entre eux des équipements publics tels la halle Tony Garnier, le futur Musée des Confluences, le nouvel Hôtel de la Région, la médiathèque et de nombreux établissements scolaires et universitaires
- préfigurer le futur axe fort A7 prévu au PDU

Les principales caractéristiques :

- réalisation en double voie d'une ligne de 2,3 kilomètres comprenant la construction de la ligne sur un ouvrage de franchissement du Rhône également à construire, et la création de 4 stations, avec une cinquième station qui serait à envisager cours Charlemagne au droit d'une future halte ferroviaire et dont le positionnement et l'existence sont aujourd'hui encore incertains, et le terminus de Montrochet.

Prolongement de la ligne T2 à Eurexpo : modalités de concertation

Après avoir approuvé le programme de l'opération relative à l'extension de la ligne de tramway T2 à Eurexpo le 29 janvier 2009, le Comité Syndical approuve les modalités de la concertation publique qu'il organise.

La procédure de concertation se déroulera tout au long de la phase de réflexion et d'études du projet.

La concertation préalable aura lieu du **16 octobre 2009 au 13 novembre 2009**, soit pour une durée d'un mois, sur la base des principes suivants :

- un dossier qui permettra de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques sera mis à la disposition du public dans les mairies de Lyon 3ème et 8ème arrondissements, Chassieu et Bron. Il sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations de la population,
- une exposition présentera les principaux objectifs et caractéristiques du projet,
- au moins une réunion publique sera organisée par le SYTRAL, en liaison avec les mairies concernées. Les dates de ces réunions seront fixées en accord avec ces municipalités et le public sera convié par toute voie adaptée.

Il est possible de consulter le dossier de concertation et de communiquer un avis au siège du SYTRAL, 21 bd Vivier Merle à Lyon 3^{ème}, et par le biais du site www.sytral.fr.

Contact presse: Elodie BILLARD - 04 26 68 57 38 / 06 74 35 39 61 - billard@sytral.fr

■Métro B à Oullins-gare - Demande de subvention attribuée par le FEDER

Le comité syndical approuve la demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Le projet de dépollution du terrain accueillant le futur pôle multimodal est éligible aux aides octroyées par le FEDER, dans le cadre du programme opérationnel compétitivité régionale et emploi 2007/2013, qui pourraient représenter environ $500\ 000\ \mbox{\em C}$.

Améliorations des conditions de circulation de la ligne 43

L'amélioration des conditions de circulation de la ligne n°43 (Genay – Gare de Vaise) nécessite d'une part l'aménagement de plusieurs sites propres longeant la RD 51 et d'autre part l'aménagement de deux giratoires et équipements de priorité aux feux sur la commune de Collonges au Mont d'Or, constituant une dépendance du domaine public routier départemental. Le comité syndical approuve le projet de convention à conclure avec le Département du Rhône pour ces réalisations.

Plan de Déplacements d'Entreprise avec LCL

LCL s'est engagé depuis début 2008 dans l'étude de plan de déplacements interentreprises de l'association Tendance Presqu'île, dont il est adhérent.

350 salariés travaillent sur le seul territoire de la Presqu'île et ont répondu à l'enquête déplacements lancée en 2008.

Le comité syndical approuve le principe d'application du titre annuel « City pass PDE 50% » au tarif de 464,20 euros par an, charge à LCL de rembourser à ses salariés la somme de 21,10 €/mois.

Ligne 60 -signature d'un protocole avec la Compagnie Nationale du Rhône pour la circulation d'une ligne de bus Port Edouard Herriot

Dans le cadre de la réorganisation du réseau de bus avec la mise en service du tramway T4, un nouvel itinéraire a été crée pour la ligne 60. Cette ligne circule dorénavant entre les communes de Feyzin et le pôle de Perrache via Saint Fons et Gerland.

Ainsi, afin de desservir les entreprises du Port E. Herriot et éviter les encombrements de circulation sur le boulevard Chambaud de la Bruyère, il a été proposé de faire circuler la ligne 60 sur la rue Fos sur Mer. Cette rue fait partie du domaine public de l'Etat, intégrée au site portuaire de Lyon Edouard Herriot et gérée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Il est nécessaire d'établir un protocole régissant les conditions de circulation de la ligne, la situation des points d'arrêts ainsi que les mesures de sécurité pour la bonne exploitation. Le comité syndical approuve cette signature.

Accès des « chiens visiteurs » dans le réseau

Le Grand Lyon demande que soit autorisée, à titre expérimental et pour une durée de six mois, l'accès sur le réseau TCL des chiens visiteurs (chien dressé dont le maître accompagnateur a reçu une formation) qui se rendent dans les hôpitaux, maisons de retraite, centres de rééducation ou dans les écoles dans un but pédagogique. Le chien et son accompagnateur seront identifiés par un laisser passer. Le comité syndical approuve cette autorisation.